Ligue des droits de l'Homme
Section de Montpellier

Rapport d'observation sur les pratiques de maintien de l'ordre

Mouvement social des « gilets jaunes »
Montpellier - Nîmes et alentours
15 décembre 2018 – 15 janvier 2019

Ligue des Droits de l'Homme - Legal Team

LDH Montpellier : Espace Martin Luther King, 27 bd Louis Blanc 34000 MONTPELLIER
tél-fax 04 67 72 59 09 / e-mail : liguedesdroitsdelhommemontpellier@orange.fr
http://www.ldh-france.org/section/montpellier

Ligue des droits de l'Homme
Section de Montpellier

SOMMAIRE

I. Introduction

II. Armes mises en cause

III. Observations locales des pratiques de maintien de l'ordre

IV. Conclusions sur les pratiques de maintien de l'ordre

V. Annexes

LDH Montpellier : Espace Martin Luther King, 27 bd Louis Blanc 34000 MONTPELLIER
tél-fax 04 67 72 59 09 / e-mail : liguedesdroitsdelhommemontpellier@orange.fr
http://www.ldh-france.org/section/montpellier

I. Introduction

Depuis le e 8 décembre 2018, la « Legal Team » de la section de Montpellier de la Ligue des Droits de l'Homme intervient sur les différentes manifestations des gilets jaunes. La Legal Team est un groupe de travail de la section de Montpellier qui effectue de l'information sur les droits liés aux libertés publiques et aux droits de la défense et qui observe les pratiques de maintien des forces de l'ordre durant les manifestations.

Reprenant un appel national de la Ligue des Droits de l'Homme la Ligue des Droits de l'Homme avec plusieurs associations locales[1] a demandé le non usage des LBD40 et des grenades de désencerclement au Préfet de l'HERAULT précisant suivre de près cette demande. Nous avons donc étudié les suites de cette demande et constaté les effets sur les manifestants de l'utilisation de ces armes non létales qui entrent dans la catégorie armes de guerre.

Les observations de terrain nous ont permis de constater une gestion des manifestations caractérisée, à partir du 29 décembre 2018, par des tirs de lacrymogènes très tôt dans les manifestations, dès 11h00 le matin, sans que, à ce moment de la manifestation, nous ayons constaté des dégradations de la part des manifestants.

Au fil des manifestations observées dans le cadre de ce rapport, entre le 15 décembre 2018 et le 15 janvier 2019, nous avons observé un maintien de l'ordre très agressif, avec un usage extrêmement important des lanceurs de balle de désencerclement - LBD40 -, grenades à main de désencerclement –GMD- et grenades lacrymogène instantanée –GLIF4-. Un tel niveau d'usage n'avait jamais été observé.

Le choc de la population face aux pratiques de maintien de l'ordre est conséquent. Nombre de gilets jaunes n'avaient jusque là jamais manifesté et ne comprennent pas les moyens mis en œuvre au seul motif de l'absence de déclaration de manifestation.

La Legal Team a pu constater à plusieurs reprises que des volontaires dispensant les premiers secours, les Street Medics, avaient été visés et blessés par des tirs de LBD. Le premier à Montpellier samedi 6 janvier 2019, et trois autres à Nîmes le samedi 13 janvier 2019. De même plusieurs observateurs de la Legal Team ont eu à subir des intimidations de la part des forces de l'ordre, un observateur ayant été blessé samedi 19 janvier 2019 (faits hors de ce rapport).

Dans le secteur de Montpellier, Nîmes, et leurs alentours, entre le 15 décembre 2018 et le 15 janvier 2019, la Legal Team dénombre 8 personnes blessées gravement et plusieurs autres blessés.

[1] Les signataires sont les suivants : LDH 34, ATTAC 34, La Carmagnole, Luttopia, MRAP Montpellier, Amnesty international Montpellier, Cimade Montpellier, Colelctif des parents du Petit Bard Pergola, Fédération unie Libre Pensée Hérault, RESF 34, CGT 34, Solidaires étudiants-e-s Montpellier, Solidaires 34, FSU 34, Snes pjj, FSU Montpellier, SAF Montpellier, GA, La France Insoumise, Luttes sociales Montpellier, Parti de Gauche 34, Ensemble ! 34, EELV 34, PCF 34.

II. Armes mises en cause

Les Lanceurs de Balles de Défense (LBD)

Le LBD est utilisé depuis 1990. A l'origine destiné uniquement au GIGN et au RAID, cette arme s'est progressivement répandue à l'ensemble des forces de l'ordre, et son usage généralisé y compris dans le cadre du maintien de l'ordre dans les mobilisations sociales. Le premier modèle utilisé fut le « Flash-ball Super-Pro », il fut remplacé à partir de 2007 par le LBD 40. Bien qu'il soit la cible principale des critiques, le Ministère de l'intérieur a lancé deux appels d'offres les 18 et 23 décembre 2018 pour l'achat de plus d'un millier de LBD supplémentaires.

Le LBD 40 :

Cette arme est classée dans la catégorie A2 (« matériels de guerre » décret n° 2011-795 du 30 juin 2011 recodifié). Le LBD 40 est une arme mono-coup d'un calibre de 40 millimètres. Il tire à une vitesse de 92m/s des balles en caoutchouc, de la dimension d'une balle de golf environ, pesant 60 grammes. Ces munitions permettent « *de limiter le risque de pénétration tout en optimisant le pouvoir de choc dû à la transmission de l'énergie cinétique accumulée* »[2]. Sa portée est de cinquante mètres. Sa précision est facilité par un viseur - le désignateur d'objectif électronique (DOE) - grâce auquel « *le point visé est le point touché* »[3]. L'instruction du 2 septembre 2014 encadrant l'usage du LBD 40 précise qu' « *après un tir, il convient de vérifier sans délais si la personne atteinte par un projectile et qui a été interpellée ne présente aucune lésion. Dans tous les cas, l'individu touché reste sous la surveillance constante des agents de la police ou de la gendarmerie nationales. Quelle que soit la zone corporelle atteinte, un examen médical doit être pratiqué dans les meilleurs délais et un certificat médical descriptif doit être délivré par le praticien.* »[4] Le 23 décembre 2018, le Ministère de l'intérieur a lancé un appel d'offres visant à acquérir 1280 LDB 40 mono-coup, ainsi que 270 LBD à quatre coups et 180 LBD à six coups.

Photographie du LBD 40, mono coup.

[2] Voir en Annexe : Instruction du 2 septembre 2014 relative à l'emploi du pistolet à impulsions électriques (PIE), des lanceurs de balles de défense (LBD) de calibre 40 et 44 mm et de la grenade à main de désencerclement (GMD) en dotation dans les services de la police nationale et les unités de la gendarmerie nationale.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

Photographie du LBD « multi-coups »

Les grenades

La grenade à main de désencerclement (GMD) :

La GMD est également une arme de catégorie A2 (« armes de guerre »). Elle est munie d'un bouchon allumeur à retard de 1,5 secondes. Elle provoque une détonation et projettent 18 galets en caoutchouc et du bouchon allumeur dans un rayon de dix mètres. Elle contient 25 grammes de TNT. L'instruction encadrant son usage dispose qu' « *après usage d'une GMD et en cas d'interpellation, il convient de s'assurer aussitôt de l'état de santé de la personne et de la garder sous une surveillance permanente. Eu besoin, un examen médical doit être pratiqué dans les meilleurs délais et un certificat médical descriptif doit être sollicité.* »[5] Le 28 août 2018, le Ministère de l'intérieur a diffusé un appel d'offres visant à acquérir 40 000 GMD pour plus de 1,7 millions d'euros.

Photographie de GMD.

La grenade lacrymogène instantanée (GLI F4)

[5] *Ibid.*

La France l'utilise depuis 2011. C'est une arme assourdissante, à effet de souffle et contenant une charge explosive de 25 grammes de trinitrotoluène (TNT). Le gaz lacrymogène est le 2-chlorobenzylidène malonitrile (« gaz CS »), la GLI F4 en contient 10 grammes. A son explosion, les voies respiratoires et le système digestif sont touchés au bout de 20 secondes. Son effet cause une irritation des voies respiratoire, des nausées et des vomissements selon la dose. A forte dose, le gaz CS provoque des hémorragies internes, des œdèmes pulmonaires et une détresse respiratoire pouvant être fatale. Les substances produites lors de la dégradation du CS par le métabolisme comme le cyanure sont très toxiques, notamment pour le foie, le cerveau et les reins. Le gaz CS peut causer des bronchites, de l'asthme, des maladies du foie et des reins ainsi que des troubles neurologiques comme l'épilepsie.

Incendie d'un palmier à Montpellier, suite à tir de grenade lacrymogène, le 29 décembre 2018. Photo Le Poing.

La Cour des comptes relève dans un récent rapport[6] que les dépenses en équipements et matériels des forces de police et de gendarmerie nationales ont progressé de 181% entre 2012 et 2017, passant ainsi de 132,4 millions d'euros à plus de 372. Cela se traduit par exemple par une hausse de 232,8% du budget « armes et munitions » (40, 4 millions d'euros en 2017).

6 https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-09/20180919-equipement-forces-de-l-ordre_0.pdf

III. Observations locales des pratiques de maintien de l'ordre

Il sera retenu comme usage non justifié ou non proportionné et donc dangereux l'usage constaté, par témoignages recoupés, en méconnaissance de l'instruction du 2 septembre 2014 :

PRÉAMBULE

Le LBD de calibre 40 mm peut être employé :

- dans des situations où l'utilisation de l'arme individuelle (pistolet 9 mm) est légalement justifiée ;
- dans des situations intermédiaires, pour lesquelles cette AFI est un moyen de répondre de manière nécessaire et proportionnée, alors que le recours à l'arme individuelle n'est pas justifié.

Ainsi, le LBD de 40 mm peut constituer, dans le respect des lois et des règlements, une réponse graduée et proportionnée à une situation de danger lorsque l'emploi légitime de la force s'avère nécessaire pour dissuader ou neutraliser une personne violente et/ou dangereuse.

À ce titre, les policiers et les gendarmes peuvent se voir équipés, à titre collectif après obtention d'une habilitation individuelle, de lanceurs de balles de défense de calibre 40 mm.

Le LBD de 40 mm permet la neutralisation à distance d'un individu dangereux pour autrui ou pour lui-même, par le tir d'un projectile en caoutchouc à effet cinétique.

Le LBD de 40 mm n'est pas une arme létale dans le sens où il n'est ni conçu, ni destiné à tuer. Il n'en demeure pas moins une arme, dont il convient de ne pas sous-estimer la dangerosité.

1. Observations du 8 décembre 2018, Montpellier

Observations générales :

La manifestation a débuté à 14 h sous l'arc de Triomphe. La manifestation souhaitait passer par la place de la Préfecture mais les forces de l'ordre font barrage. Après un tour du centre ville et un passage devant la gare, aucune dégradation et aucune violence ne sont constatées. La manifestation des gilets jaunes et la marche pour le climat se rejoignent sur la place de la comédie en fin d'après midi. Un cortège de plusieurs centaines de personnes remonte à la Préfecture afin que des prises de parole soient effectuées. Les forces de l'ordre font une nouvelle fois barrage, puis ils font usages de grenades lacrymogènes et de tirs de LBD. Après deux premières charges, les manifestants sont scindés en trois groupes autour de la Préfecture.

Observations spécifiques :

Frédéric M. a été victime :

- De coups de matraque répétés dans les jambes et le dos
- Gaz lacrymogène en spray dans les yeux à 20 cm
- Alors qu'il venait de d'empêcher, avec d'autres manifestants, l'utilisation de poubelles par des manifestants plus violents.

2. Informations collectées du19 décembre 2018, Fret de Fréjorgues

Observations générales :

Le rond-point du fret de Fréjorgues a été le lieu d'une action d'occupation à partie de 20H00 – environ 150/200 personnes. Il ressort des attestations collectées qu'après un premier passage de gendarmes, courtois, un officier de gendarmerie a annoncé que les personnes malades et âgées devaient partir. Très rapidement des forces de l'ordre sont arrivées et une sommation de dispersion a été effectuée. Malgré la dispersion des manifestants, les forces de l'ordre, appuyées par des chiens et un hélicoptère, ont tiré des lacrymogènes et ont poursuivis les personnes dans les champs, poursuite qualifiée de « chasse à l'homme » par un témoin circulant sur la voie départementale adjacente. Une dizaine de personnes sont interpellées.

Observations spécifiques :

Plusieurs témoignages mentionnent des arrestations violentes :

- une jeune femme se faire traîner au sol par les forces de l'ordre, puis plaquer à terre, un agent des forces de l'ordre lui appuyant sur le dos avec son pied.

- son conjoint se faire plaquer au sol, un agent des forces de l'ordre lui appuyant le visage avec son pied (passé en comparution immédiate, il a obtenu un renvoi libre au 2 février 2019).

- un mineur subir un placage violent (il passera en comparution immédiate le 21 décembre 2018).

Des actions policières semblables, avec arrestations violentes malgré la dispersion des manifestants, nous ont été signalées à Lunel et à Saint Jean de Vedas à la même période.

3. Observations du 29 décembre 2018, Montpellier

Observations générales :

La manifestation à débuté à 14h à Préfecture. Alors que le matin une occupation de la gare avait été effectuée sans incident ni dégradation, la même action effectuée l'après-midi, vers 15h00, a été repoussée par les forces de l'ordre. Dans un premier temps, les manifestants sont bloqués devant la gare et ne montrent aucun signe d'hostilité.

Des manifestants s'introduisent dans la gare par une porte donnant sur la voie A. Certains descendent sur les rails et occupent les lieux. Les forces de l'ordre ont fait face aux manifestants qui étaient installés sur les rails entre la voie A et B. Les forces de l'ordre ont progressé à couvert sur les rails entre la voie C et D. Après l'usage de grenades lacrymogènes et de LBD, les manifestants évacuent la gare. En sortie de la gare, trois d'entre eux sont victimes de tirs de LBD non justifié, les manifestants étant en train de refluer, dont deux non proportionnés et dangereux (deux victimes sont blessées au visage), hors cas de légitime défense.

Cynthia A est touchée par un tir de LBD, son front est ouvert. Les pompiers tardant à venir, une voiture de civils l'a prise en charge et l'a amenée aux urgences à Saint-Roch. Yvan B. a également été blessé au visage par un tir de LBD. Les observateurs de la Legal Team et plusieurs témoignages recueillis indiquent qu'il a continué à être la cible de tirs de LBD et de grenades lacrymogènes, alors même qu'il était immobilisé au sol et que le sang coulant autour de sa tête formait déjà une flaque d'une cinquantaine de centimètre. Plusieurs manifestants, un observateur de la Legal Team et les Street Medis hurlent aux forces de l'ordre d'arrêter, qu'une personne est gravement blessée. Les forces de l'ordre répondent à l'observateur de la Legal Team « qu'ils le savent », mais cela ne change rien. Des manifestants et les Street Medis font barrage aux tirs soutenus des forces de l'ordre avec leur corps et l'usage d'une banderole. Yvan B indique au Street Medis qu'il ne souhaite pas être déplacé avant l'arrivée des pompiers car il ne sent plus ses jambes. Après plusieurs minutes sous les tirs de grenades lacrymogènes, dont certaines touchent une nouvelle fois Yvan B., et de LBD, les Street Medics lui disent : « O*n t'évacue, on ne peut pas te laisser là, on est en train de se faire tirer* ».

Les manifestants se rassemblent devant la gare puis, vers 16h, repartent en manifestation en direction de la Préfecture. A 16h30, de violents affrontements éclatent dans la rue Foch. Il y a beaucoup de tirs de grenades et de LBD. Les manifestants se déplacent vers la rue Saint-Guilhem. Un manifestant, Laurent B. est blessé à la tête alors que la manifestation recoule et qu'il est à 40 mètre des forces de l'ordre. Là encore les tirs de grenades et de LBD perdurent alors que les Street Medics évacuent le blessé. Les affrontements se poursuivent jusqu'à 20h entre la gare et la Préfecture.

Observations spécifiques :

Laurent B. est **:**

- *victime* d'un tir de LBD au niveau de la cuisse (arrière/intérieur). Il se trouvait à la gare, vers 15h.

- *victime* d'un tir de LBD au niveau de l'arcade sourcilière gauche . Il se trouvait à la Préfecture a 40 mètres des forces de l'ordre.

- *pris en charge* aux urgences.

- *souffrant* d'une plaie en étoile de quatre centimètres au niveau de l'arcade sourcilière gauche

- *indisposé* temporairement au travail durant trois jours.

- *demandeur* de l'ouverture d'une enquête auprès de l'IGPN.

- usage non justifié ou non proportionné –

Photographies des blessures de Laurent B.

Cynthia A. est :

- *victime* d'un tir de LBD sur la partie haute du front. Elle se trouvait à la gare.

- *souffrante* d'une plaie ouverte au visage

- *victime* d'un traitement visiblement discriminatoire et défaillant aux urgences de Saint- Roch. Le corps médical se demande si elle est un Gilet jaune ou un passant. Elle est sortie sans délivrance de certificat médical et elle doit réclamer une ordonnance pour les soins de nettoyage des plaies ; aucune explication. Le lendemain (30/12), elle doit retourner à l'hôpital du fait de douleurs. Les tests de réflexes et un scanner sont effectués pour la première fois.

- *souffrante* de graves traumatismes psychologiques, d'insomnies, de sursauts de peur et de crises d'angoisse post-traumatiques.

- *souffrante* d'un trouble de la vue à l'œil gauche : voile constant devant celui-ci.

- *contraint* de faire une chirurgie réparatrice du fait de l'arrachement de la peau.

- *incapacité temporaire de travail*

- *contrainte* d'abandonner son dépôt de plainte car les agents de police ont refusé qu'elle soit accompagnée, le 3 janvier 2019 ; elle était dans l'incapacité de rentrer au commissariat seule.

Yvan B est :

- *victime* d'un tir de LBD au visage à la gare de Montpellier au niveau du visage un peu après 15h. Evacuation par les Street Médic sous les tirs de lacrymogène et LBD

- *pris en charge* aux urgences après 7 heures d'attentes. Il sort sans faire de scanner neuf heures après son entrée. Difficulté a obtenir un justificatif d'ITT.

- *souffrant* d'une plaie ouverte. Il reçoit huit points de sutures et sort sans scanner 9h après son entrée

-*souffrant* de graves traumatismes psychologiques, de douleurs crâniennes fulgurantes, de pertes de mémoires, de troubles du sommeil et d'angoisse post-traumatiques.

Photographie de la blessure d'Ivan B

- usage non justifié ou non proportionné –

Geoffrey G. est :

- *victime* d'un tir de LBD, il est évacué sous les tirs de LBD et de grenades.

Photographie des blessures de Geoffrey G.

4. Observations du 5 janvier 2019, Montpellier

Observations générales :

Les tirs de grenades et de LBD commencent très tôt, vers 10h45, et manière de manière soutenue. Vers 11h, les forces de l'ordre demandent aux manifestants de se disperser, puis tirent des grenades lacrymogènes et chargent. Premières intervention des Street Médics.

Vers 13h, la gare est investie, les forces de l'ordre l'évacuent. La Legal Team constate trois interpellations sur le pont Juvenal. En en bas du pont, une GMD explose sur le tibia et le pied d'une personne âgée sortant d'un commerce éloigné des affrontements dans lequel elle s'était réfugiée. Le Street Medic qui lui apporte les premiers secours est la cible, très clairement visée, d'un tir de LBD au niveau de l'abdomen, ce que plusieurs témoignages et une vidéo attestent. Le matin, alors que les journalistes étaient présents, les forces de l'ordre ont facilité la tache des Streets Médic, mais dès qu'ils sont partis, les Street Médic ont été pris pour cible.

Une personne âgée est blessée au pied par une explosion de grenade de désencerclement, alors que la manifestation est repartie. ; lors de sa mise à l'abri, la personne qui l'accompagne et les street Medic sont visés par un tir de LBD.

A partir de 16h20, la manifestation a été bloquée place Jean-Jaurès. Les forces de l'ordre utilisent les grenades et les LBD. Une vidéo montre des forces de l'ordre en train de jeter des pavés à l'aveugle sur des manifestants. Les heurts perdurent jusque dans la soirée. Beaucoup de riverains et passants souffrent de l'utilisation massive du gaz lacrymogène, plusieurs personnes font des malaises. Les témoignages font état de saignements nasaux perdurant deux jours après un gazage.

Les tirs de grenades et de LBD sont de plus en plus souvent des tirs tendus. Il y a de nombreux blessés liés aux impacts de palets des grenades lacrymogènes ou à l'explosion des GMD. Pierre B. est blessé à la tête par un tir de LBD, il est fortement désorienté et souffre de maux de tête. Il est pris en charge puis évacué par les Street Medic. Son amie l'amène aux urgences. JM est blessé au bras par une grenade de désencerclement. Les observateurs de la Legal Team constatent plus de dix cas de personnes touchées par des tirs de LBD entre le haut des côtes et la tête.

Les Street Medic et la Legal Team constatent plusieurs cas de personnes blessées, y compris sérieusement, refusant de partir à l'hôpital pour se faire soigner, de crainte d'être fichés. Cela les inquiète suffisamment pour refuser les soins.

FORCES DE L'ORDRE 1

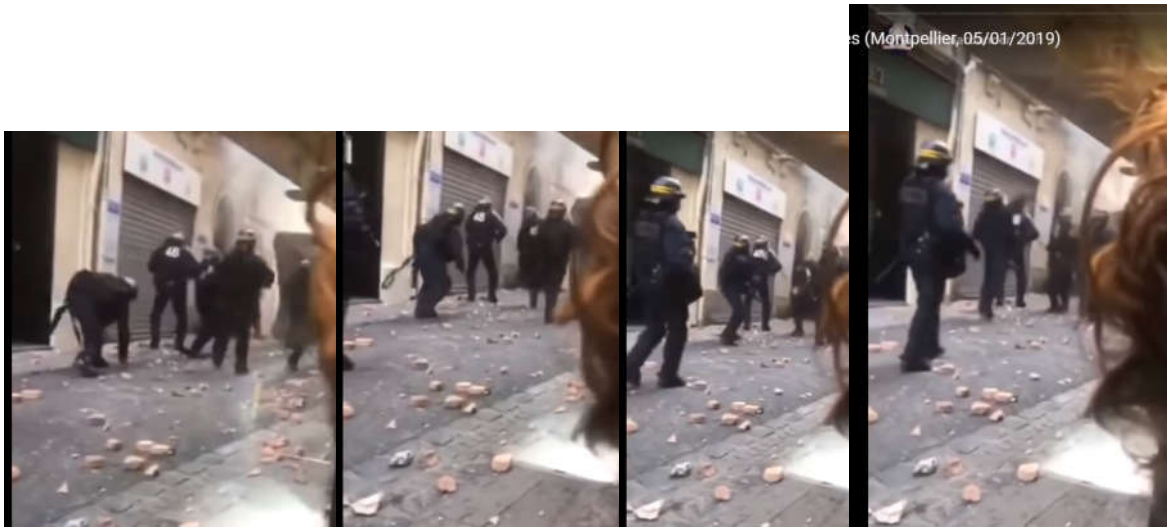

FORCES DE L'ORDRE 2

Une vidéo – Site LePoing- montre des FORCES DE L'ORDRE lançant des projectiles de type pavés sur les manifestants.

Observations spécifiques :

Victime inconnue est :

- *victime* d'une première agression très violente vers 13h à la gare. Les forces de l'ordre demandent aux manifestants de se disperser, tirent des lacrymogènes et chargent. Un manifestant tombe inconscient au sol.

- *victime* d'une deuxième agression extrêmement violente : alors qu'il est inconscient au sol, trois FORCES DE L'ORDRE l'encadrent. Selon témoignage – confirmé par vidéo- le premier le frappe d'un coup de pied à la tête, le second lui assène des coups de matraques alors que le troisième lui donne des coups de pieds dans le corps.

- usage non justifié ou non proportionné – violences

Ci-dessous décomposition de deux vidéos.

Premier coup décomposé

1/ homme au sol prise d'appui CRS du fond 2/ prise d'élan CRS fond (tibia parallèle au sol)

1

2

3

3/ CRS fond : genoux avancé (sous le bouclier gauche) le pied commence sa descente (entre les jambes du CRS avant plan)

4

5

6

4/ Pied en approche de la victime 5 et 6/ impact

Deuxième coup décomposé

1

2

3

1/ Prise d'élan 2/ le pied avance

4

5

4/bascule du corps du CRS 5/ impact

1 2 3 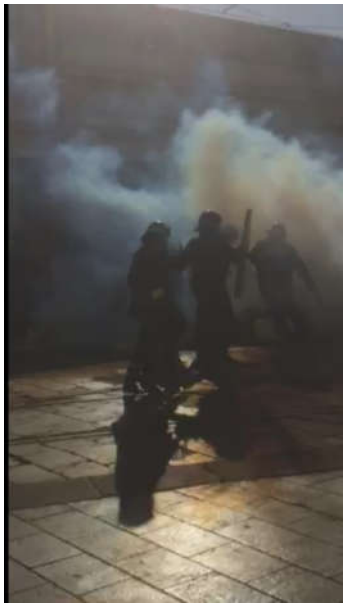

1/ manifestant au sol 2/ prise d'élan pied du FORCES DE L'ORDRE 3/ Impact pied droit

4/ 5 6

4/ fin d'impact 5/ arrivée FORCES DE L'ORDRE 2 6/ impact

Pierre B. est *:*

- *victime* d'un tir de LBD reçu à l'arrière de la tête rue de la Loge à Montpellier, après 17h et d'éclats de grenade de désencerclement sur la cuisse.

- *souffrant* d'un hématome crânien postérieur

- *souffrant* d'un hématome de la cuisse gauche

Photographie de l'arrière du crâne de Pierre B.

- usage non justifié ou non proportionné -

Yannick B. est :

- *victime* d'une blessure légère en haut du front en sortant d'une terrasse de café sur la place Jean Jaurès qu'il impute à une grenade lacrymogène.

Photographie de la blessure de *Yannick B.*

« Jacques » (P.M.) est :

- *victime* de l'explosion d'une GMD, son tibia est ouvert à l'os.

- *non pris en charge* par peur de laisser des traces administratives et d'être « fiché » comme manifestant.

5. Observations du 12 janvier 2019, Nîmes

Observations générales :

Tôt le matin, à 7h30 pour les observateurs de la Legal Team, un dispositif policier effectue une opération de filtrage au niveau du péage Nîmes-Ouest se matérialisant par un ralentissement des véhicules et la vérification du nombre de passagers. Les forces de l'ordre demandent aux conducteurs ne pas déposer de passager avant le péage et le contrôle du véhicule. Laure T., Street Medic, informe une observatrice de la Legal Team que la police lui a pris ses stocks de sérum physiologique mais aussi de produits désinfectants, pansements et autres matériaux médicaux destinés aux soins de premier secours à l'occasion d'un point de filtrage à Vendargues.

Vers 10h, la manifestation commence dans une ambiance festive. Un hélicoptère surveille le cortège. A partir de 13h, des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre éclatent rue Guillemette, au nord de l'entrée administrative de la Préfecture. Les forces de l'ordre ont fait usage de gaz lacrymogène. Les affrontements se poursuivent dans la rue Bourdaloue et la rue Cité Foulc. La Legal Team constate que les forces de l'ordre tirent à de nombreuses reprises avec les LBD en ciblant souvent les têtes des manifestants (Vidéos et photographie). Plusieurs interpellations ont lieu dans la rue de la Cité Foulc. L'identité d'une observatrice de la Legal Team est relevée par un agent de police car c'est : « *une manifestation qui est interdite, en attroupement armé, on a une réquisition du procureur de la République donc on peut contrôler votre identité*. »

Vers 15h, le cortège repart en manifestation dans le calme de la place des Arènes pour faire le tour du centre ville par le boulevard, mais des tirs de gaz lacrymogène et de LBD les en empêchent. Cédric G et Martin H. sont blessés à la tête. Cédric G est touché alors qu'il est dos aux forces de l'ordre. Un Street Medic le met à l'abri alors que les tirs de LBD et grenades lacrymogènes restent constant. Il signale la présence d'autres victimes sur le lieu où il a été pris en charge. Les pompiers ne peuvent pas le prendre en charge, ils sont « *surchargés* », avec déjà « *deux personnes dans le camion* », dont Martin H., évacué par des Street Medic qui n'ont pas pu finir de lui apporter les premiers soins à cause des tirs de LBD et grenades à répétition. Les Street Médic amènent Cédric G dans un autre lieu, près du lycée Alphonse Daudet, où il y a d'autres victimes. A 15h30, les pompiers n'arrivant pas, un Street Médic demande à une femme passant en voiture de l'amener à l'hôpital, ce qu'elle accepte de faire.

Trois Street Medic sont également blessés. Un autre manifestant est touché à la bouche, il est pris en charge par les Street Medic qui l'évacuent en civière. La place des Arènes est remplie de gaz lacrymogènes. Sous les yeux d'un observateur de la Legal Team, un manifestant, Johan D, se fait braquer un LBD sur la tête puis frapper par un violent coup de pied au niveau du bas ventre administré par un agent des forces de l'ordre. Un autre manifestant, se tenant dos aux forces, est touché par un tir de LBD dans la fesse sous les rires du tireur et de certains de ses collègues. Un observateur de Legal Team témoigne que les forces de l'ordre semblent « *vouloir faire mal, traumatiser* ». Martin H. témoigne qu'à son arrivé à l'hôpital Caremeau, à 15h26, une salle était spécialement dédiée aux manifestants blessés, l'hôpital ayant été averti la veille par le SAMU qu'il y aurait beaucoup de blessés.

Rue de la Cité Foulc, en début d'après-midi, de nombreux LBD/flashball ont été utilisés.

Observations spécifiques :

Johan D est :

- *Mis en joue* à bout portant par un LBD

- *victime* d'une agression. Il est violemment frappé en dehors d'une situation d'hostilité et hors cas de légitime défense des forces de l'ordre. Il reçoit un coup de pied dans le bas ventre.

- *a effectué* une demande d'ouverture d'une enquête auprès de l'IGPN

- usage non justifié ou non proportionné –

Ci-dessous décomposition de la vidéo avec mise en joue puis frappe au bas-ventre.

Photographies de Johan D mis à joue à bout portant par un LBD

Photographies de l'agression de Johan D

Yoan K. est :

- *victime* de tir LBD, non atteint, alors qu'il ne montrait aucun signe d'hostilité. Il filmait la manifestation aux arènes (photo 1-2-) lorsqu'il fut mis en joue par avec un LBD (photo 4-5), le tir lui passe juste dessus du visage.

- usage non justifié ou non proportionné -

1 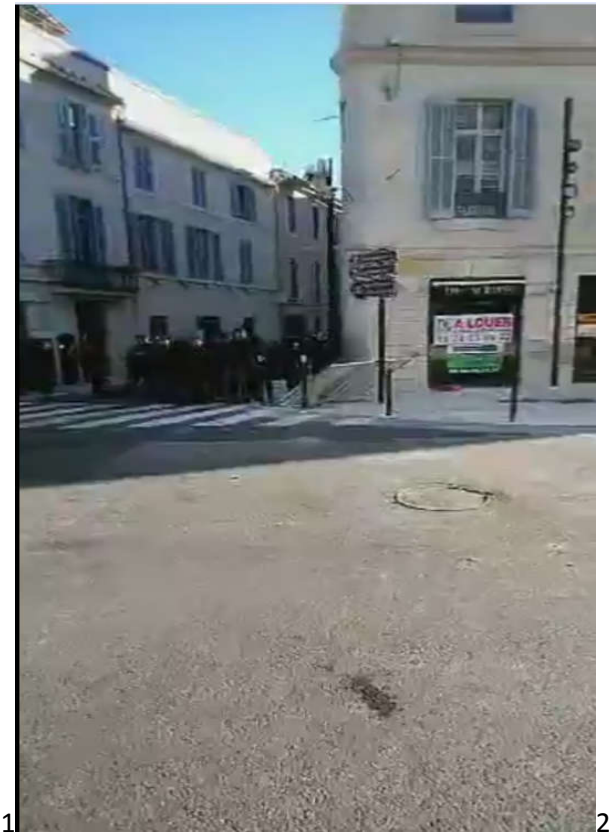

2 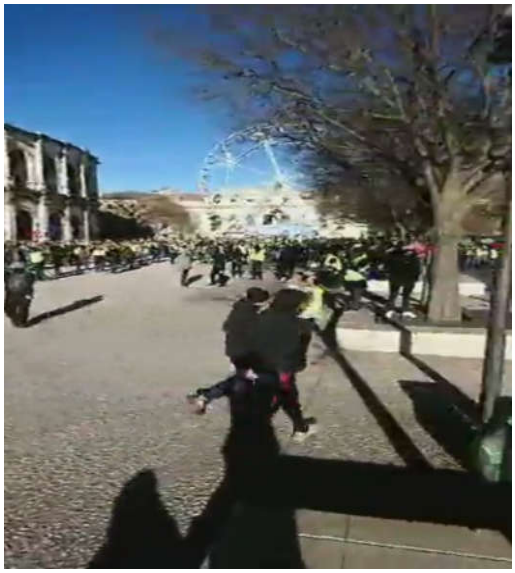

3 4

5

6

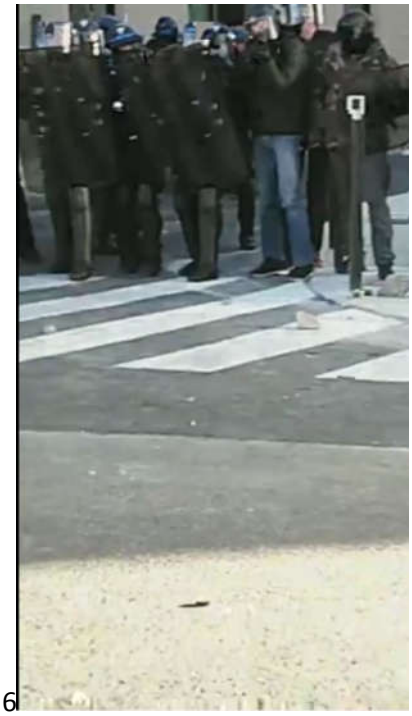

Martin H. est :

- *victime* d'un tir de LBD à la tête, au niveau du front. Il estime qu'il était à 40 mètres environ du tireur.

- *pris en charge* à l'hôpital Caremeau, où elle est arrivée à 15h26. La victime fait l'objet d'une prise de sang et d'un examen médical afin de déceler un traumatisme crânien. Elle est sortie de l'hôpital à 18h.

- *souffrant* d'un traumatisme crânien bénin

- *souffrant* d'une plaie ouverte de dix centimètres de long et un centimètre de profondeur. La victime a douze points de suture. Malgré la suture, la plaie a continué à saigner jusqu'à ce que la victime retourne chez elle.

- *souffrant* de troubles psychiques et de douleurs post traumatiques.

- *incapacité temporaire de travail* durant cinq jours

- *demandeur* de l'ouverture d'une enquête auprès de l'IGPN

- usage non justifié ou non proportionné -

Photographie de la blessure de Martin H.

Sébastien D. est :

- *victime* d'un tir de LBD à la tête, à la bouche. Il estime qu'il était à 40 mètres environ du tireur.

- *pris en charge* aux urgences qui relèvent des plaies aux lèvres, une dent cassée et deux dents mobiles

- *examen scanner* le 15/01/2019 au Centre Hospitalier Alès Cévennes, qui révèle une fracture de la mâchoire et de la mandibule

- *souffrant* d'angoisse et trouble du sommeil et psychologique réactionnelle

- *incapacité temporaire de travail* durant sept jours

- usage non justifié ou non proportionné -

Cédric G. est :

- *victime* d'un tir de LBD, près de la Cité Foulque vers 14h45, qui l'a blessé à l'arrière de la tête. Il était de dos lorsqu'il a reçu l'impact.

- *souffrant* de troubles de la vision et de l'audition et d'une plaie occipitale confuse environ 7 cm de long constatée par certificat médical

- usage non justifié ou non proportionné -

Photographie de Cédric G

6. Observations réalisées le 12 janvier 2019 à Montpellier

Observations générales :

Jusqu'à 17h, la manifestation a suivi le parcours déclaré en préfecture, dans le calme et la bonne humeur. À partir de 17h, les manifestants réunis sur la place de la Préfecture ont été quasiment encerclés par les FORCES DE L'ORDRE. Les premières GMD sont tirées. Des confrontations éclatent en haut de la rue de l'Aiguillerie, puis se poursuivent place Jean Jaurès et en haut de la rue de la loge. Les Street Medic interviennent à plusieurs reprises. Virgile B. est touché au visage par un tir de LBD au alentour de 17h15, il se situe rue de l'Aiguillerie. Il est désorienté, et les forces de l'ordre chargent. Il se retrouve place Jean Jaurès où il est pris en charge par les Street Médic. Les forces de l'ordre continuent à tirer des grenades lacrymogènes de telle sorte que les Street Medic se replie vers la Comédie pour soigner Virgile B. Les affrontements se déplacent progressivement vers la place de la comédie et enfin vers la gare.

La Legal Team constate que les forces de l'ordre étaient nombreuses et très mobiles, elles allaient au contact assez rapidement. Elle constate également l'utilisation importante de LBD et de GMD, mais aussi une utilisation moins importante que précédemment des grenades lacrymogènes. Cela est certainement dû au fait que, période de soldes oblige, le centre était très peuplé par des familles notamment, au moins jusqu'à 18h et les heurts rue de la loge.

Observations spécifiques :

Virgile B. est :

- *victime* d'un tir de LBD au niveau du globe oculaire droit et au nez. Il se trouvait vers la rue de l'Aiguillerie, vers 17h15. Il estime que le tireur se trouvait à environ trente mètres.

- *pris en charge* aux urgences de la Clinique Saint Jean.

- *souffrant* d'œdème palpébral de l'œil droit, sans lésion de l'œil lui-même.

- *souffrant* d'une plaie de 6 cm sous l'orbite droit

- *souffrant* d'une fracture du plancher de l'orbite

- *souffrant* d'une fracture du nez

- *souffrant* d'une fracture de l'os zygomatique

- *incapacité temporairement au travail* durant cinq jours (12/01), prolongé de trois jours (15/01)

- *demandeur* de l'ouverture d'une enquête auprès de l'IGPN

Photographie de Virgile B.

7. Observation complémentaire

A l'heure de la finalisation de ce rapport la Ligue des Droits de l'Homme est contactée par le conjoint d'un manifestant Teddy P.– victime d'un tir de LBD 40 à la tempe lors de la Manifestation du 5 janvier 2019 – crise d'épilepsie lors de l'évacuation – 15 jours d'ITT – Mentionné pour mémoire ce cas sera documenté dans le prochain rapport.

V. Conclusions sur les pratiques de maintien de l'ordre

Concernant spécifiquement les manifestations observées du 15 décembre 2018 au 15 janvier 2019, nous avons constaté l'usage systématique des GLI F4 et GMD de façon préventive, alors que la manifestation est non violente.

Plusieurs cas de violences – jet de pavé par les forces de l'ordre, violence sur une personne au sol - caractérisent un manque de contrôle des forces de l'ordre et des comportements fautifs.

Nous pouvons relever que plusieurs manifestants ont été blessés grièvement, 8 au visage par LBD 40 alors même que le cadre de l'instruction du 2 septembre 2014 n'était pas respecté, la plupart des cas étant lors du reflux de la manifestation, à 20 ou 30 mètres des forces de l'ordre.

Les séquelles physiques et psychologies déjà apparues sont particulièrement importantes. Certaines victimes ont eu une prise en charge médicale très aléatoire et ont rencontré des difficultés à obtenir des écrits concernant les ITT.

Rapport collectif établi par la Legal Team de la section de la LDH Montpellier, le 23 janvier 2019.

Ligue des droits de l'Homme
Section de Montpellier

VI. Annexes

LDH 34 – ATTAC 34 – Carmagnole – Luttopia – MRAP Montpellier – Amnesty International Montpellier – Cimade Montpellier– Collectif des parents du Petit-Bard Pergola – Fédération unie Libre Pensée Hérault – RESF 34 - CGT 34 – Solidaires étudiant-e-s Montpellier- Solidaires 34 – FSU 34- Snes pji FSU Montpellier - SAF Montpellier - GA FI luttes sociales Montpellier- PG 34 – Ensemble ! 34 – EELV 34 – PCF34

I

DEMANDE AU PREFET DE L'HERAULT DE NON USAGE DES FLASH-BALL ET GRENADES POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE

Les organisations signataires font le constat dramatique d'un usage illégitime et disproportionné des GLI-F4 (grenades de désencerclement) et LBD 40 (lanceurs de balles de défense) par les forces du maintien de l'ordre, dans le cadre des manifestations. De très nombreux citoyens de tous âges, y compris des mineurs lycéens et des retraités, sont victimes de graves blessures, infirmités, mutilations et décès causés par les tirs de ces armes qui figurent encore à ce jour dans l'arsenal légal du maintien de l'ordre. Ce n'est pourtant pas la première fois que la LDH nationale, ainsi que les ONG nationales et internationales, dénoncent les violences commises par les forces de l'ordre contre des personnes exerçant une contestation sociale. Il est dès lors regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé utile d'intervenir pour restreindre l'usage de ces armes que la France est le seul pays de l'Union européenne à compter dans son arsenal de maintien de l'ordre. Il convient de rappeler que les grenades offensives OF-F1 avaient été interdites à la suite du décès de Rémi Fraisse, que celles-ci contenaient de la TNT, composant explosif utilisé sur les fronts militaires, et que, partant, rien ne justifie que les grenades GLI-F4, contenant également de la TNT, ne subissent pas le même sort ; que par ailleurs, les grenades de désencerclement et les LBD causent des blessures allant jusqu'à la mutilation permanente, ce que nos valeurs républicaines ne sauraient plus tolérer.

Les drames humains qui se nouent dans le cadre du périmètre de la contestation citoyenne, tant pour les manifestants que pour les forces de l'ordre impliquées dans ces violences, ne sauraient davantage se multiplier. Les organisations signataires exhortent dès lors le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur et à donner instruction de cesser l'utilisation de ces armes et à adapter le dispositif du maintien de l'ordre de manière à éviter tout risque de blessures et de décès, puis à abroger tous les décrets autorisant l'usage de ces armes dans le cadre du maintien de l'ordre.

Les organisations signataires resteront particulièrement attentives aux suites qui seront données à cette demande, ainsi qu'aux violences éventuelles qui adviendraient, aux fins d'envisager toute action de mise en cause de la responsabilité des décisionnaires dans le cadre de la chaîne de commandement.

Elles demandent également à ce qu'il ne soit pas fait usage du liquide incapacitant qui a été adjoint à l'arsenal du maintien de l'ordre le week-end du 8-9 décembre 2018.

Montpellier, le 14 décembre 2018.

LDH Montpellier : Espace Martin Luther King, 27 bd Louis Blanc 34000 MONTPELLIER
tél-fax 04 67 72 59 09 / e-mail : liguedesdroitsdelhommemontpellier@orange.fr
http://www.ldh-france.org/section/montpellier